

## Fiche 1 : PPNU et assimilés collectés

Type	Autorisés		Refusés
	Liste	Emballage	
<b>PPNU</b> Tous les produits phytopharmaceutiques (de protection des cultures), à usage professionnel, devenus non utilisables (interdits, dégradés ou dont l'emploi est impossible sur l'exploitation)	1. Insecticides	Produits dans leur emballage d'origine dont l'étiquette est lisible avec ou sans pictogramme A.D.I.VALOR	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produits sans étiquette non identifiables</li> <li>• Produits phytopharmaceutiques reconditionnés dans des emballages autres que ceux d'origine, mélangés ou dilués (effluents aqueux)</li> <li>• Engrais, oligo-éléments et semences traitées, même porteurs du pictogramme A.D.I.VALOR</li> <li>• Produits phytopharmaceutiques à l'usage des ménages</li> <li>• Biocides</li> <li>• Les emballages vides (EVPP, EVPF, EVPHEL) et les Plastiques Agricoles Usagés (PAU), déchets qui font l'objet de collectes spécifiques et distinctes</li> <li>• Les produits œnologiques</li> <li>• Les produits vétérinaires</li> <li>• Les produits lessiviels</li> <li>• Les fumigènes, fusées, cartouches, bouteilles de gaz</li> <li>• Les autres déchets : batteries, huile de vidange, peintures, etc....</li> <li>• Tous les produits et déchets non décrits spécifiquement dans la liste des produits collectés</li> </ul>
	2. Fongicides		
	3. Acaricides		
	4. Herbicides		
	5. Traitement des sols		
	6. Régulateurs de croissance		
	7. Traitements de semences utilisés à la ferme		
<b>PPNU assimilés</b>	8. Produits énumérés ci-dessus (1 à 7)	Produits dans leur emballage d'origine sans étiquette ou dont l'étiquette n'est pas lisible	
	9. Les aérosols usagés ayant contenu des produits phytopharmaceutiques tels qu'énumérés ci-dessus. (1 à 7)	Le produit présente un pictogramme A.D.I.VALOR	
	10. Les déchets provenant de l'utilisation normale du système de traitement des effluents phytopharmaceutiques (pour exemple, OSMOFILM, HELIOSEC, ECO BANG, ...)	Sac de collecte transparent contenant l'extrait sec d'effluents	

*N.B. : Les produits phytopharmaceutiques invendus détenus par les Distributeurs (« Stocks Distributeurs ») ne font pas partie du périmètre de prise en charge de la filière A.D.I.VALOR. Toutefois, il est possible de profiter de l'enlèvement de PPNU sur un site de distribution pour enlever également ces Stocks Distributeurs et les éliminer en même temps que les PPNU. Le coût de cette élimination est à votre charge selon modalités financières fixées dans les « Conditions Particulières ». Un recensement régulier des produits invendus sur vos différents sites permet de veiller à l'élimination des produits invendus, et d'éviter d'éventuelles complications en cas d'accident ou de contrôle par l'administration. Vous pouvez également profiter de la présence de Stocks Distributeurs sur un site pour organiser une collecte de PPNU à destination des utilisateurs sur ce même site, ce qui peut vous permettre d'atteindre plus facilement le seuil d'enlèvement contractuel fixé par A.D.I.VALOR.*

## Fiche 2 : EPIU collectés

<b>EPIU</b>	<b>Autorisés</b>		<b>Refusés</b>
	<b>Nature de l'EPI</b>	<b>Type de Protection</b>	
	Masque respiratoire à cartouche individuel complet	Protection de la tête	<b>PROTECTION COLLECTIVE</b> : Filtres à gaz, poussière de cabines de tracteur <b>PROTECTION INDIVIDUELLE</b> : EPI de protection contre des risques non chimiques (masques, gants, ...), EPI Antichute, EPI Forestier, combinaisons ou cottes de travail en tissus non dédiées aux traitements phytopharmaceutiques, Tout équipement non listé spécifiquement dans la liste des EPI collectés
	Demi-masque à cartouches		
	Cagoule ou casque de protection		
	Visière		
	Lunette		
	Masque avec assistance respiratoire		
	Filtres / Cartouches		
	Masques Anti-poussières jetables (FFP3)		
	Gants nitrile ou néoprène		
	Gants jetables en nitrile		
	Tabliers & Combinaisons à usage limité, bottes, sur bottes & manchettes à usage limité.	Protection du corps	
	EPI vestimentaires réutilisables en coton/polyester avec traitement déperlant conformes à la norme ISO 27065/2017 ou vêtements de type C1, C2 ou C3 dédiés aux travaux phytopharmaceutiques certifiés en polyester 65% et coton 35% avec un grammage d'au moins 230 g/m2 ou plus avec un traitement déperlant (conformes à l'avis du JORF du 13 juillet 2016).		

*N.B. Les stocks invendus d'EPI ne sont pas des déchets dangereux et peuvent être éliminés dans les mêmes conditions que vos autres déchets non dangereux.*